

COMMUNE DE CHÂTONNAYEAssemblée communale du 16 mai 2019

Salle A Nucalis à 20h00

M. le syndic Bernard Sansonnens salue cordialement les personnes présentes et explique que les comptes 2018 se soldent par un résultat positif intéressant permettant des amortissements supplémentaires de fr. 300'000.-. Il est nécessaire et recommandé de rester vigilants car les années à venir verront d'autres charges toucher les communes (CO, EMS, Caisse de prévoyance ...).

Il rappelle les points soulevés dans le message du Conseil communal paru dans le bulletin communal dont : la fin des travaux du ruisseau « Le Bret », la mise en stand-by du projet CAD, l'installation d'un défibrillateur à la halle et le suivi de divers dossiers dont l'achat de la gendarmerie pour laquelle une offre envoyée le 27.10.18 reste sans réponse.

Cette assemblée a été convoquée par annonce dans la Feuille officielle No 18 du 3 mai 2019, par avis tous ménages (bulletin communal), affichage au pilier public et sur le site chatonnaye.ch. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Bernard Sansonnens, syndic

M. Jean-Paul Rey, vice-syndic

Mme Sandrine Goumaz et MM Jacques Maradan et Joël Python, conseillers communaux

Mme Sabrina Papaux, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2018
2. Comptes 2018
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 rapport de la commission financière : approbation
3. Crédit complémentaire : ruisseau Le Bret
4. Nomination de l'organe de révision
5. Délégation de compétence financière
6. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et son annexe ; approbation
7. Divers

M. le Syndic nomme 2 scrutateurs : Mme Carmen Gremaud et M. Michel Péclat qui comptent la présence de 30 citoyennes et citoyens (majorité absolue 16).

Il déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2018 a été diffusé dans le bulletin communal et sur le site *chatonnaye.ch*. Il n'est pas lu et n'appelle aucun commentaire de M. le Syndic.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2018

2.1 comptes de fonctionnement

Mme Sandrine Goumaz, responsable des finances, présente les comptes et apporte les précisions suivantes :

Administration

Remboursement de tiers : refacturation des frais d'administration pour l'AES et la déchetterie et remboursement d'assurance → écart + fr. 4'350.05.

Ordre public

Frais de tutelle : charge liée glânoise → écart - fr. 3'864.60

CSPI : achat d'une jeep reporté dans les investissements → écart - fr. 7'227.40
refacturation pour service de parage → écart + fr. 400.-

Enseignement et formation

Transports scolaires : facturation du nombre de km parcourus sur le territoire communal → écart + fr. 6'304.85

AES : attribution à la réserve → écart + fr. 1'065.05

participation des parents → écart + fr. 30'061.25. Mme Goumaz explique les démarches entreprises pour recevoir plus d'enfants.

remboursement cours et assurances → écart + fr. 2'934.00

Il n'y a pas de participation des communes car le compte est bénéficiaire.

Culte, culture et loisirs

Dons aux sociétés à but culturel : achat d'un panneau indicateur pour la bibliothèque → écart + fr. 3'064.50

Entretien terrain foot : dégâts dus aux taupes et vers blancs → écart + fr. 4'630.80.

FriTime : solde de la subvention → écart + fr. 2'000.-. Mme Goumaz rappelle les conditions d'obtention des subventions pour l'organisation des activités.

Santé

Aide familiale : bonne surprise grâce à des charges moins élevées malgré le fait qu'une partie du matériel de soin n'est plus remboursé par les assurances → écart - fr. 6'043.20

Service dentaire : le résultat dépend de la fréquentation → écart + fr. 3'269.65

Affaires sociales

ABMG : bonne surprise liée à la diminution du nombre d'enfants placés. L'estimation est d'autant plus difficile que l'année scolaire chevauche l'année comptable → écart – fr. 13'897.60

Institutions spécialisées : charges liées → écart + fr. 7'178.20

Frais cantonaux d'assistance : charges liées → écart - fr. 10'809.35

Transports et communication

Routes communales : diminution du traitement du personnel édilitaire car il y a eu moins d'entretien sur les routes → écart - fr. 5'628.10

Diminution également des charges pour le déblaiement de la neige vu le peu de chutes de neige en fin d'année → écart - fr. 8'386.60

Remboursement de l'assurance pour la vitre du tracteur : fr. 2'881.25

Protection de l'environnement

Approvisionnement en eau : augmentation du temps de travail + recherche de vannes → écart fr. 3'200.85

Entretien réseau : conduits immeubles Débieux → écart + fr. 39'174.26

Attribution à la réserve : fr. 35'187.59

Remboursement de tiers : Recherche de vannes : + fr. 4'628.00

STEP communale

Conduite immeubles Débieux → écart + fr. 6'135.59

STEP intercantonale

Eau énergie : compte proche des charges 2017 → écart + fr. 3'218.30

Traitement des boues : compte proche des charges 2017 → écart – fr. 5'897.49

Dédommagements CoPil Moyenne Broye : M. Rey représente notre STEP, une partie des frais est refacturée aux autres communes concernées.

Déchetterie

Frais de ramassage : la benne des encombrants doit souvent être vidée : → écart + fr. 6'644.40

Remboursement de tiers : peinture de la fête de jeunesse fr. 2'014.10

Cimetière

Entretien : la plupart des urnes placées autour de l'étang ont été déplacées et mises dans le nouveau columbarium → écart fr. 9'298.45

Energie

Dédommagements CAD : coût total pour la commune pour l'étude de ce dossier fr. 710.60.

Aménagement du territoire

Honoraires des urbanistes → écart fr. 10'348.20

Autorisations de construire → écart fr. 7'198.10

Finances et impôts

-Réserve supplémentaire de fr. 20'000.- pour les pertes sur débiteurs. A ce jour, nous avons pour fr. 80'000.- de débiteurs douteux.

-Les comptes « Impôt à la source, impôt sur les prestations en capital et sur les exercices précédents et les gains immobiliers ont créé de bonnes surprises.
Sandrine remercie notre caissière pour son suivi assidu des débiteurs.

Immeubles

Le loyer du pot commun peut changer selon le nombre d'élèves ou encore les surfaces utilisées.

Amortissements supplémentaires pour un total de 286'819.85, soit

- Routes : fr. 100'360.40 solde au bilan fr. 1.-
- Plan cadastral : fr. 48'988.70 solde au bilan fr. 1.-
- Croix-Blanche : fr. 6'057.15 solde au bilan fr. 1.-
- Mobilier/machines : fr. 29'805.05
- Autres biens : fr. 101'608.55

Bénéfice final fr. 26'602.84

FONCTIONNEMENT 2018

	Charges	Revenus
0. Administration	253'761.75	33'275.00
1. Ordre public	43'291.15	31'381.30
2. Enseignement et formation	967'804.50	115'475.40
3. Culte, culture et loisirs	56'479.20	2'500.00
4. Santé	310'144.00	7'726.35
5. Affaires sociales	336'263.00	11'575.40
6. Transports et communications	91'447.75	4'494.40
7. Protection et aménagement du territoire	527'208.42	487'008.52
8. Economie	2'741.40	2'450.00
9. Finances et impôts	753'421.46	2'673'279.10
Total	3'342'562.63	3'369'165.47
Excédent		26'602.84

Questions

M. Philippe Bertone demande en quoi consiste les frais d'entretien pour les immeubles « Débieux ».

M. Rey explique que la conduite d'eau potable communale passait sur la parcelle art. 152. La commune a dû la déplacer et a profité de la refaire sur 300m car elle était vieille. Ces travaux entrent dans la réserve des prévisions annuelles, le compte est équilibré.

Mme Goumaz propose encore quelques statistiques des charges liées qui utilisent pour le canton 47.4% de nos finances, pour la Glâne 25.8% et pour les associations intercommunales 6.7%. Restent à la commune 20.1% d'autonomie.

Le dicastère «Enseignement et formation » utilise quant à lui le 45.1% des finances communales étant de loin la plus grosse charge.

2.2 comptes des investissements

Aucun compte d'investissement n'a été bouclé au 31.12.2018.

2.3 rapport de l'organe de contrôle

M le Syndic lit le rapport de la fiduciaire Gilbert Butty SA à Ursy. Après explication des exigences légales, la fiduciaire conclut que les comptes sont conformes aux lois en vigueur et recommande d'approuver les comptes 2018.

2.4 rapport de la commission financière : approbation

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, annonce que celle-ci s'est réunie le 7 mai dernier pour examiner les comptes en présence de Mmes Goumaz et Papaux ainsi que de l'ensemble du Conseil communal.

Les recettes supplémentaires des impôts non prévisibles ont permis des amortissements supplémentaires d'un montant total de fr. 286'819.85 ainsi qu'une attribution de fr. 20'000.- à la réserve pour perte sur débiteurs. A la place d'un déficit budgété de fr. 5'000.-, un bénéfice de fr. 26'602.84 peut être comptabilisé. La commission financière salue le travail de la caissière et du conseil communal qui gère le budget avec rigueur. Il cite en exemple l'AES pour lequel une perte de fr. 29'950.- était prévue et qui, finalement, génère un bénéfice de fr. 1'065.05, montant attribué à la réserve AES. M. Glauser relève que plusieurs postes au bilan ont pu être amortis.

En conclusion, la commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2018 et d'en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

La parole n'est plus demandée. M. le Syndic procède au vote.

Les comptes de fonctionnement 2018 et les comptes des investissements 2018 sont approuvés à l'unanimité.

3. Crédit complémentaire : ruisseau Le Bret

M. Jean-Paul Rey, conseiller communal, responsable de l'aménagement du territoire et de l'environnement, rappelle les crédits acceptés par l'Assemblée communale et montre des photos du chantier terminé.

Coûts de l'ouvrage

Crédits acceptés en assemblées communales :

- Crédit d'étude	fr. 35'000.-
- Crédit pour les travaux	fr. 285'000.-
- Dépassements	fr. 125'000.-
Total	fr. 445'000.-

Explication des dépassements

Grue, mat coffrage	fr. 6'000.-
Terre armée Sytec	fr. 50'000.-
Béton armé	fr. 15'000.-
Drainage	fr. 3'000.-
Semelle béton	fr. 27'000.-
Enrochements supplémentaires	fr. 8'000.-
Honoraires ingénieurs	<u>fr. 16'000.-</u>
Total	fr. 125'000.-

Financement

Aménagement du ruisseau du Bret (69%)	fr. 307'050.-
Montant des subventions (80%)	fr. 245'210.-
A charge de la commune	fr. 61'840.-
Bassin de laminage / rétention (31%)	fr. 137'950.-
Subvention du SPC (14%)	fr. 19'313.-
A charge de la commune (prélèvement réserve)	fr. 118'637.-
Total à charge de la commune	fr. 180'477.-

Le crédit complémentaire nécessaire se monte ainsi à fr. 125'000.-.

Rapport de la commission financière

M Fritz Glauser explique que la commission a été avertie du dépassement. Après examen du dossier, en décembre, elle avait déjà confirmé que cette dépense est supportable pour la commune. Ainsi sur la base des explications détaillées qui figurent au point 4 du PV de l'assemblée communale du 11.12.2018, la commission financière confirme son accord pour le dépassement de crédit de fr. 125'000.-.

Il n'y a plus de questions. M le Syndic procède au vote. **Le crédit complémentaire de fr. 125'000.- pour le ruisseau Le Bret est accepté à la majorité. 29 oui, 1 non.**

4. Nomination de l'organe de révision externe

Mme Sandrine Goumaz, conseillère communale responsable des finances, a demandé des offres à 4 fiduciaires du canton. Le mandat comprend la révision des comptes, le contrôle des valeurs au bilan et une aide pour la mise en place du futur plan comptable MCH2. Ces offres ont été transmises à la commission financière pour examen avec les détails et les tarifs qui sont présentés à l'assemblée.

Rapport de la commission financière

La commission financière propose de travailler avec la fiduciaire Marc Gobet et la variante forfaitaire à fr. 4'500.- hors TVA qui inclut le travail d'accompagnement MCH2.

M. Glauser termine en remerciant Mmes Goumaz et Papaux pour l'excellent travail accompli qui se traduit par un résultat dans les chiffres noirs.

Il n'y a pas de question.

M. le Syndic confirme que le Conseil est également favorable à ce choix. Il procède au vote.

L'Assemblée nomme la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont comme organe de révision à l'unanimité.

5. Délégation de compétence financière

Lors de l'assemblée communale du 11.05.2016, une délégation de compétence a été octroyée au Conseil communal pour des transactions immobilières à hauteur frs 10'000.- maximum ainsi que pour du terrain à bâtir à frs 120.- le m2.

Afin de clarifier les choses, le conseil communal souhaite obtenir une délégation de compétence pour la gestion communale (compte de fonctionnement) d'un montant maximum de frs 10'000.-

Actuellement, pour des dépenses non prévues au budget, le Conseil doit demander l'avis de la commission financière. Il souhaite ainsi pouvoir engager des dépenses jusqu'à hauteur de fr. 10'000.- sans devoir en référer à la commission financière.

M. Michel Emmenegger demande s'il s'agit de fr. 10'000.- par objet.

M. Marcel Gremaud trouve que ce n'est pas assez clair et demande si cette nouvelle demande vient en complément de la première délégation de compétence.

Mme Goumaz confirme que c'est bien le cas puisque la délégation octroyée en 2016 concernait uniquement l'immobilier et que cette deuxième demande concerne les frais de fonctionnement du ménage communal. Même avec cette délégation, le Conseil communal est tenu d'informer la commission financière en cas de grosse dépense.

Mme Chantal Waeber demande combien de fois c'est arrivé dans les 3 dernières années.

M. le Syndic explique que ce genre de situation n'arrive que rarement. Le Conseil respecte le budget mais lorsque des imprévus surviennent il doit pouvoir travailler parfois dans l'urgence.

M. Loïc LeBorgne propose un pourcentage de la dépense qui serait peut-être plus rassurant.

M le Syndic explique qu'en principe les urgences concernent des montants fixes. Dès que le Conseil sait qu'une grosse dépense extraordinaire est inévitable, il en informe la commission financière.

M. René Pillonel demande de faire confiance à nos autorités.

M. Glauser conseille d'accepter cette limite qui est déjà en pratique. Il se rappelle de situations telles qu'une conduite d'eau, le ruisseau, le mur du cimetière, la rénovation de l'école ou encore de l'appartement de l'école des filles. Il pense que les citoyennes et citoyens peuvent faire confiance aux autorités communales au vu des bons résultats financiers.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote. **L'Assemblée communale accorde à l'unanimité la délégation de compétence au Conseil communal jusqu'à hauteur de fr. 10'000.-, pour la présente législature.**

6. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et son annexe ; approbation

Mme Sandrine Goumaz conseillère communale en charge de la santé et du social, présente l'objet soumis à l'approbation de l'Assemblée. Le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires a pour but de déterminer l'étendue de la participation communale aux coûts des contrôles et des soins dentaires scolaires des enfants et des jeunes, dont les parents sont domiciliés sur le territoire communal.

Modifications apportées par rapport à l'ancien règlement :

L'aide financière de la commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire mais en plus également par un médecin dentiste privé autorisé. La valeur du point retenue pour le calcul de l'aide financière est au maximum celle appliquée par le Service. Les prestations comprennent les contrôles et les soins dentaires. Les traitements orthodontiques ne sont plus pris en charge.

Barème de réduction

Nbre enf.	jusqu'à *		45'000.-	50'000.-	55'000.-	60'000.-	65'000.-	70'000.-	75'000.-	80'000.-	Plus de 80'000.-
	35'000.-	40'000.-									
1		4	3	2	1						
2			4	3	2	1					
3				4	3	2	1				
4					4	3	2	1			
5						4	3	2	1		
6 et plus							4	3	2	1	

Zone grisée = prise en charge complète par la commune / Zone hachurée = 100 % à charge des parents /
* revenu imposable

Catégorie 4 = 20 % à charge des parents
 3 = 40 %
 2 = 60 %
 1 = 80 %

Il n'y a pas de question. M. le Syndic procède au vote.

Le règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et son annexe sont approuvés à l'unanimité.

7. Divers

M le Syndic donne quelques informations.

Radar pédagogique

Le Conseil communal va acquérir un radar pédagogique en collaboration avec la commune de Villarzel. L'appareil a été commandé aux Ateliers de la Gérine à Marly et sera disponible dès le mois d'août.

Goudronnage

La réfection de la route de Villarimboud pour laquelle un crédit de fr. 250'000.- avait été voté, avait été mise en attente du projet du CAD qui n'est plus d'actualité. Maintenant, le Conseil va attendre décembre 19. Le chemin du Grand-Rain doit aussi être refait mais pour ce faire, il faut attendre la fin de la construction des immeubles Débieux. Une demande de crédit sera soumise à l'assemblée de décembre 2019 et les travaux sont prévus en mai-juin 2020.

Loi scolaire / Ecoles

M. Jacques Maradan, conseiller en charge des écoles, fait le point de la situation par rapport à la décision du Tribunal fédéral sur la gratuité de l'école. Alors que la nouvelle loi cantonale et les nouveaux règlements communaux venaient d'être approuvés, les modifications seront à nouveau soumises à approbation.

L'Etat de Fribourg nous informe des décisions suivantes :

Les fournitures scolaires seront prises en charges par l'Etat à raison de fr. 75.- par élève pour les années scolaires 2018-19 et 2019-20 puis dès 2020-21, la prise en charge sera complète. Il a fourni une liste des effets personnels à charge des parents.

Les activités extrascolaires sont à la charge des communes : journées sportives, course d'école. Les parents paient uniquement les repas. Les ventes et le sponsoring sont autorisés comme la vente des saucisses par le CADS qui en est remercié.

M. Maradan explique d'autres décisions concernant les écoles et quelques informations sur notre cercle scolaire :

- les boissons hypersucrées ne sont pas interdites mais un effort particulier est demandé aux responsables et distributeurs
- l'enseignement à domicile est autorisé uniquement pour 1 semestre scolaire complet
- le règlement scolaire communal devra à nouveau être modifié et approuvé par l'Assemblée communale.

M. Jacques Pittet demande qui financera les activités extrascolaires.

M. Maradan explique qu'une participation peut être facturée aux parents pour les repas, à savoir max. fr. 16.- par jour et par enfant. Pour tous les autres frais, c'est la commune qui paie. Également pour le camp de ski mais avec un grand soutien du CADS.

M le Syndic rappelle la fête organisée le 28 juin prochain pour le 40^e anniversaire du camp de ski mais également les activités originales proposées par le Trait d'Union dont une invitation à une rencontre autour des « Trésors en bois sculpté », en honneur à Raymond Page avec une exposition sur la sculpture sur bois aura lieu le 18 mai 2019.

La Fête nationale sera, cette année, organisée par la commune de Châtonnaye, invitée d'honneur Mathilde Gremaud – vice-championne olympique qui, à la place d'un discours, échangera avec deux jeunes membres de la société de Jeunesse.

Questions

- M. René Pillonnel a appris par la presse que l'étape du Tour de Romandie à Romont coûte près de fr. 100'000.-. Est-ce que notre commune participe à ces frais ?

M. le Syndic explique que l'organisation a sollicité les communes glânoises en demandant fr. 1.- par habitant. Le Conseil a déjà apporté son soutien précédemment mais, cette année, le tracé ne passait pas par Châtonnaye. Il a donc versé fr. 500.- au lieu de fr. 800.-.

- Mme Carmen Gremaud demande de prévoir des mesures de ralentissement ainsi qu'un revêtement anti-bruit lors de la réfection de la route de Villarimboud.

M. le Syndic dit que des ralentisseurs peuvent être envisagés mais pas des gendarmes couchés qui sont très bruyants. La commune va acquérir un radar pédagogique pour tenter de ralentir la circulation. Un tapis phonique est très cher.

M. Marcel Gremaud dit que ce n'est que 10% supplémentaire du prix du tapis normal.

M. Joël Python explique que ce genre de revêtement ne résiste pas bien au fort cisaillement et que le chasse-neige doit être équipé d'un système spécial pour la lame. Le Conseil demandera des offres comparatives.

- Mme Joëlle Plancherel demande si la place du stand de tir pourrait être goudronnée en même temps.

M le Syndic répond que, oui, c'est prévu.

- M Jacques Pittet demande pourquoi le tri des plastiques a été changé.

M. Joël Python explique que les plastiques ayant contenu de l'alimentation ne sont pas recyclables car une couche spéciale est insérée dans le plastique. Des recherches sont en cours mais pour l'instant ce n'est pas possible. En outre, seul le PET à boissons est repris. De grosses discussions ont déjà eu lieu avec les membres de la commission de la déchetterie au sujet de la benne à plastiques. Pour l'instant, elle a décidé de tester la récupération des gros plastiques flaconnages jusqu'à décembre 2019.

- M. Michel Emmenegger, soutenu par d'autres intervenants, remarque que la boîte aux lettres de la commune est trop petite. Lors des votations, on peut y prendre les enveloppes. Le Conseil prend note de ce problème.

- M. Olivier Conus invite toute la population à la fête organisée pour le 40^e camp de ski. Des photos et films d'archives seront projetés.

M le Syndic remercie les participants pour leur présence et leur confiance et ses collègues du Conseil pour leur travail. M. Jean-Paul Rey remercie, à son tour, le Syndic pour son travail.

L'assemblée se termine à 21h40, suivie d'un apéritif au restaurant de la Croix-Blanche.

La Secrétaire communale :

Le Syndic :

Marie-Claude Seydoux

Bernard Sansonnens